

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 19 mai 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Martin S., Mme Ségura-Traoré, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Monot donnant pouvoir à M. Duprey
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à M. Troussel
M. Molossi donnant pouvoir à M. Guiraud
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Martin P-Y
M. Monany donnant pouvoir à Mme Pietri
Mme Choulet donnant pouvoir à M. Bluteau

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Lagarde



Délibération n° 15-02 du 19 mai 2022

PROGRAMME FICOL « POUR DES TERRITOIRES PROTECTEURS DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE » – ACCUEIL ET FORMATION D'UNE CHARGÉE DE PROJET DE LA MUNICIPALITÉ DE DJÉNINE (PALESTINE).

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil général n°97-VI-02 du 24 juin 1997, relative à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de coopération décentralisée et de paix,

Vu la délibération du conseil général n°99-XII-14 du 15 décembre 1999, relative à l'approbation du protocole de coopération décentralisée avec les villes palestiniennes de Djénine, Qalqilya et Tulkarem,

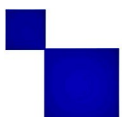
Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°7-4 du 27 mai 2021 relative à la mise en œuvre du projet international « Pour des territoires protecteurs des femmes victimes de violence -conventions - actes de rétrocession »,

Vu sa délibération n°15-1 du 25 novembre 2021 relative aux modifications de la délibération n°7-4 du 27 mai 2021 relative à la mise en œuvre du projet international « Pour des territoires protecteurs des femmes victimes de violence »,

Vu la convention de financement FICOL avec l'agence française de développement (AFD) approuvée par sa délibération n°7-4 du 27 mai 2021,

Sur le rapport du président du conseil départemental,



après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'accueillir la chargée de projets « lutte contre les violences faites aux femmes » de la municipalité de DJjnine pour une formation auprès de l'Observatoire des violences faites aux femmes du 19 juin au 2 juillet 2022 ;

- PREND en charge les frais de séjour y afférents.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.